

Nos références :

1871317/1 /141922 / COMR53/ /E1 - Enquête publique

Vos références :

**MAIRIE DE TRILPORT
5 RUE DU GENERAL DE GAULLE
77470 TRILPORT**

Attestation de parution

L'annonce qui suit est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans Le Parisien (édition 77), rubrique ANNONCES LEGALES le 04.05.2016, et Le Parisien (édition 77), rubrique Le Parisien (édition 77) le 25.05.2016

Fait à Saint-Ouen, le 28/04/16,

Directrice Générale du Parisien et d'Aujourd'hui en France – Directrice de la Publication.



LE PARISIEN - AUJOURD'HUI EN FRANCE Services Annonces légales et Judiciaires

Contact commercial : 01 40 10 51 51 - Email : legales@leparisien.fr

25 av. Michelet 93405 Saint-Ouen Cedex - S.A.S. au capital de 2 430 000 € - RC Nanterre B 389 505 850 - Tél : 01 40 10 51 51
Siège social : 738 rue Yves Kermen 92658 Boulogne Billancourt cedex - Identifiant TVA : FR 78 389 505 850

L'usage des rubriques de petites annonces des journaux doit être conforme à leur destination. Le Parisien – Aujourd'hui en France s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas ses conditions générales de vente

Annnonce

LE PARISIEN - AUJOURD'HUI EN FRANCE Services Annonces légales et Judiciaires

Contact commercial : 01 40 10 51 51 - Email : legales@leparisien.fr

25 av. Michelet 93405 Saint-Ouen Cedex - S.A.S. au capital de 2 430 000 € - RC Nanterre B 389 505 850 - Tél : 01 40 10 51 51
Siège social : 738 rue Yves Kermen 92658 Boulogne Billancourt cedex - Identifiant TVA : FR 78 389 505 850

COMMUNE DE TRILPORT

AVIS AU PUBLIC

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE A
L'APPROBATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME

Par arrêté n° 2016-0001 en date du 22 mai 2016, le Maire de la commune de TRILPORT a engagé l'élaboration de ce plan local d'urbanisme (PLU) en application de l'article L.122-1 du Code de l'urbanisme.

Article 1er

Il est procédé à une enquête publique sur le projet de plan local d'urbanisme de la commune de TRILPORT du 22 mai 2016 au 22 juin 2016 inclus, sur l'ensemble de son territoire.

Article 2 : M. Jean-François MAURY a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le Maire de la commune de TRILPORT et M. Stéphane GELATON a été désigné comme suppléant.

Article 3 : L'enquête publique est ouverte du mardi 22 mai 2016 à 14 heures, jour et heure de l'ouverture de l'enquête, jusqu'au mardi 22 juin 2016 à 18 heures, jour et heure de la clôture de l'enquête, sur le territoire de la commune de TRILPORT.

Le lundi de 9 h 30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Le mardi de 14h00 à 17h00
Du mercredi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Et le samedi de 10h00 à 12h00.

Le public peut se rendre à l'adresse ci-dessus à tout moment de l'ouverture de l'enquête jusqu'à la clôture de l'enquête, pour consulter le dossier de l'enquête et pour déposer ses observations et/ou ses propositions.

L'ensemble des observations et propositions doit être remis au commissaire enquêteur titulaire ou à son suppléant, avant la clôture de l'enquête.

Toutes les observations et propositions doivent être déposées au commissaire enquêteur titulaire ou à son suppléant, avant la clôture de l'enquête.

Le dossier de l'enquête est consultable sur le site internet de la commune de TRILPORT : www.trilport.fr

Les observations, propositions et commentaires doivent être déposés au commissaire enquêteur titulaire ou à son suppléant, avant la clôture de l'enquête.

Les observations et propositions doivent être déposées au commissaire enquêteur titulaire ou à son suppléant, avant la clôture de l'enquête.

Article 4 : La commune a décidé de soumettre à la consultation des habitants le projet de plan local d'urbanisme de la commune de TRILPORT, sur l'ensemble de son territoire, du mardi 22 mai 2016 à 14 heures, jour et heure de l'ouverture de l'enquête, jusqu'au mardi 22 juin 2016 à 18 heures, jour et heure de la clôture de l'enquête.

Article 5 : L'enquête publique est ouverte du mardi 22 mai 2016 à 14 heures, jour et heure de l'ouverture de l'enquête, jusqu'au mardi 22 juin 2016 à 18 heures, jour et heure de la clôture de l'enquête.

Article 6 : L'enquête publique est ouverte du mardi 22 mai 2016 à 14 heures, jour et heure de l'ouverture de l'enquête, jusqu'au mardi 22 juin 2016 à 18 heures, jour et heure de la clôture de l'enquête.

Article 7 : L'enquête publique est ouverte du mardi 22 mai 2016 à 14 heures, jour et heure de l'ouverture de l'enquête, jusqu'au mardi 22 juin 2016 à 18 heures, jour et heure de la clôture de l'enquête.

Article 8 : L'enquête publique est ouverte du mardi 22 mai 2016 à 14 heures, jour et heure de l'ouverture de l'enquête, jusqu'au mardi 22 juin 2016 à 18 heures, jour et heure de la clôture de l'enquête.

Article 9 : L'enquête publique est ouverte du mardi 22 mai 2016 à 14 heures, jour et heure de l'ouverture de l'enquête, jusqu'au mardi 22 juin 2016 à 18 heures, jour et heure de la clôture de l'enquête.

Article 10 : L'enquête publique est ouverte du mardi 22 mai 2016 à 14 heures, jour et heure de l'ouverture de l'enquête, jusqu'au mardi 22 juin 2016 à 18 heures, jour et heure de la clôture de l'enquête.

Article 11 : L'enquête publique est ouverte du mardi 22 mai 2016 à 14 heures, jour et heure de l'ouverture de l'enquête, jusqu'au mardi 22 juin 2016 à 18 heures, jour et heure de la clôture de l'enquête.

Article 12 : L'enquête publique est ouverte du mardi 22 mai 2016 à 14 heures, jour et heure de l'ouverture de l'enquête, jusqu'au mardi 22 juin 2016 à 18 heures, jour et heure de la clôture de l'enquête.

Article 13 : L'enquête publique est ouverte du mardi 22 mai 2016 à 14 heures, jour et heure de l'ouverture de l'enquête, jusqu'au mardi 22 juin 2016 à 18 heures, jour et heure de la clôture de l'enquête.

Article 14 : L'enquête publique est ouverte du mardi 22 mai 2016 à 14 heures, jour et heure de l'ouverture de l'enquête, jusqu'au mardi 22 juin 2016 à 18 heures, jour et heure de la clôture de l'enquête.

Article 15 : L'enquête publique est ouverte du mardi 22 mai 2016 à 14 heures, jour et heure de l'ouverture de l'enquête, jusqu'au mardi 22 juin 2016 à 18 heures, jour et heure de la clôture de l'enquête.

Article 16 : L'enquête publique est ouverte du mardi 22 mai 2016 à 14 heures, jour et heure de l'ouverture de l'enquête, jusqu'au mardi 22 juin 2016 à 18 heures, jour et heure de la clôture de l'enquête.

Article 17 : L'enquête publique est ouverte du mardi 22 mai 2016 à 14 heures, jour et heure de l'ouverture de l'enquête, jusqu'au mardi 22 juin 2016 à 18 heures, jour et heure de la clôture de l'enquête.

Article 18 : L'enquête publique est ouverte du mardi 22 mai 2016 à 14 heures, jour et heure de l'ouverture de l'enquête, jusqu'au mardi 22 juin 2016 à 18 heures, jour et heure de la clôture de l'enquête.

35, Avenue des Peupliers - 35515 CESSON-SEVIGNE
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z

BP 51579 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

annonces.legales@medialex.fr

<http://www.medialex.fr>

De la part de : **Nadine JEGOUZO**

DESTINATAIRE : **MAIRIE DE TRILPORT**

Chantal MAFFIOLI

Date et heure d'envoi : 27/04/2016 14:11:43

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **71383357**

ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€, représentée par son Directeur Olivier COLIN , déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

**1ER AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
APPROBATION DU PLU**

Cette annonce paraîtra dans le(s) journal(aux) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

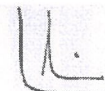
LA MARNE

SEINE ET MARNE

Le 04/05/2016

Olivier COLIN

Directeur



Cette attestation doit être accompagnée du texte de l'annonce légale que vous nous avez envoyé.

Commune de TRILPORT

AVIS AU PUBLIC

ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE A L'APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n°2016-0030 en date du 28 avril 2016.

Le Maire de la commune de TRILPORT a ordonné l'ouverture de l'enquête publique préalable à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme communal.

A cet effet,

Article 1er : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de PLU de la commune de TRILPORT, du 23 mai 2016 au 25 juin 2016 inclus, soit pendant 34 jours consécutifs.

Article 2 : Monsieur Roger MALVY a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de Melun et Madame Monique DELAFOSSE a été désignée commissaire enquêteur suppléant.

Article 3 : Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de TRILPORT, pendant la durée de l'enquête, du 23 mai 2016 au 25 juin 2016 inclus :

Le lundi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00
Le mardi de 14 h 00 à 18 h 00
Du mercredi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00
Et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de TRILPORT, 5 rue du Gal de Gaulle

L'évaluation environnementale du projet de PLU qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à la mairie de TRILPORT dès la publication du présent arrêté.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet dédié à l'adresse suivante : www.plu-trilport.fr

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à enquete-publique@trilport.com

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Article 4 : Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le mardi 24 mai 2016 de 15 heures à 18 heures ;
- le mercredi 1^{er} juin 2016 de 15 heures à 18 heures ;
- le samedi 11 juin 2016 de 9 heures à 12 heures ;
- le jeudi 16 juin 2016 de 15 heures à 18 heures ;
- le samedi 25 juin 2016 de 9 heures à 12 heures.

Article 5 : À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le maire de la commune de TRILPORT et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le maire de TRILPORT disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Article 6 : Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au maire de TRILPORT le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif et au préfet de Seine-et-Marne.

Le rapport, conforme aux dispositions des articles L 123-15 et R 123-19 du code de l'environnement, relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations, propositions et contre-propositions recueillies. Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de TRILPORT et sur le site Internet www.plu-trilport.fr pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 7 : Le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Article 8 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département. Il sera également publié sur le site Internet www.plu-trilport.fr

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera également publié, par voie d'affiches, à la mairie et en tous lieux habituels.

Article 9 : Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Madame MAFFIOLI, Directrice générale des Services, à la mairie de TRILPORT.

Le Maire
Jean Michel MORER